

Par

Me Michel Beauchamp

Notaire émérite

Formation

Procédures non contentieuses

Les procédures non contentieuses devant notaire

Introduction

- I- Retour sur les principes de base en matière de procédures devant notaire
 - a. Ouverture d'un régime de protection
 - b. Homologation d'un mandat
 - c. Nomination d'un tuteur
 - d. Constitution d'un conseil de tutelle

- II- Analyse de problèmes pratiques
 - a. L'ouverture d'un régime
 - i. Date des expertises
 - ii. Convocation à l'APAA
 - iii. Notification/signification
 - 1. Liste des personnes devant être notifiées/signifiées
 - iv. L'interrogatoire
 - 1. La procédure
 - 2. Le refus d'être interrogé
 - 3. La contestation à l'interrogatoire
 - 4. La dispense
 - v. Tenue de l'assemblée de façon électronique
 - 1. Le quorum
 - 2. La présence ou non
 - 3. Les avis divergents
 - vi. Le procès-verbal d'opérations et conclusions
 - 1. Le contenu
 - 2. Les conclusions
 - 3. Notification du procès-verbal d'opérations et de conclusions
 - vii. Les observations et/ou contestations

Suite, p.2

Procédures non contentieuses

- b. L'homologation du mandat
 - i. L'analyse du mandat sous seing privé.
 - 1. Contenu
 - 2. Témoins
 - a. Impossible de les retracer
 - ii. Le cas du mandat fait après la date de l'incapacité de fait
 - iii. La réunion
 - iv. Les contestations
- c. La nomination d'un tuteur
 - i. Cas d'ouverture
 - ii. La convocation à l'APAA
 - iii. L'interrogatoire du mineur
 - iv. Le PVOC
 - v. Date d'effets du PVOC
- d. La constitution d'un conseil de tutelle
 - i. Cas d'ouverture
 - ii. Le cas du conseil formé d'une seule personne
 - iii. L'interrogatoire du mineur
 - iv. Date d'effets du PVOC